

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 18 octobre 2021**

**Délibération n° CP-2021-0883**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Givors - Vénissieux

Objet : Métropole quartiers d'été 2021 - Avenant n° 1 à la convention de subvention entre la Métropole de Lyon et l'association Léo Lagrange centre-est pour l'activité collège ouvert 2021 - Complément à la délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0614 du 31 mai 2021

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

**Rapporteur** : Monsieur Renaud Payre

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1 octobre 2021

Secrétaire élu(e) : Fatiha Benahmed

Affiché le : mardi 19 octobre 2021

**Présents** : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Domain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

**Absent excusé** : M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue).

**Commission permanente du 18 octobre 2021****Délibération n° CP-2021-0883**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Givors - Vénissieux

Objet : Métropole quartiers d'été 2021 - Avenant n° 1 à la convention de subvention entre la Métropole de Lyon et l'association Léo Lagrange centre-est pour l'activité collège ouvert 2021 - Complément à la délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0614 du 31 mai 2021

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

La Commission permanente,

Vu le rapport du 29 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

Dans le cadre de la pandémie de la Covid-19, la Métropole a activé le dispositif Métropole quartiers d'été en soutien à l'offre des communes d'activités pour les habitants des quartiers politique de la ville (QPV), prioritaires et quartiers en veilles actives (QVA), durant les congés scolaires de l'été 2021.

Pour ce faire, la Métropole a accompagné des associations dans la réalisation de tout ou partie de leurs activités d'intérêt général dans le cadre du dispositif Métropole quartiers d'été 2021.

L'association Léo Lagrange centre-est a, notamment, organisé l'activité collèges ouverts 2021 à Givors et Vénissieux.

Dans le cadre de ses arbitrages, la Métropole a souhaité soutenir ce projet à hauteur de 91 500 €.

En raison d'une erreur matérielle, la délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0614 du 31 mai 2021 n'a attribué que 45 750 € pour l'association Léo Lagrange centre-est

**II - Subvention complémentaire**

En conséquence, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention complémentaire de 45 750 € à l'association Léo Lagrange centre-est pour porter le montant total de subventions versées en 2021 à 91 500 €.

Cette subvention fait l'objet d'un avenant à la convention initialement conclue entre la Métropole et l'association.

Les autres stipulations demeurent inchangées ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention complémentaire de 45 750 € au profit de l'association Léo Lagrange centre-est dans le cadre de l'activité collège ouvert 2021,

b) - l'avenant n° 1 à passer à la convention définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer ledit avenant et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 45 750 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P17O5777.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

|   |
|---|
| Accusé de réception en préfecture :<br>069-200046977-20211018-267188-DE-1-1<br>Date de télétransmission : 19 octobre 2021<br>Date de réception préfecture : 19 octobre 2021 |
|---|